



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

36^e séance plénière

Lundi 7 décembre 2020, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 131 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère

Rapports du Secrétaire général (A/75/236 et A/75/577)

Projet de résolution (A/75/L.18)

Le Président (*parle en anglais*) : En pleine pandémie de coronavirus (COVID-19), qui transforme radicalement nos économies et nos sociétés, les discussions et les actions de l'Assemblée générale en matière de santé mondiale et de politique étrangère revêtent une importance particulière. Je me félicite de la participation des membres, la semaine dernière, à la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à la pandémie, qui a été une occasion importante de réaffirmer notre attachement au multilatéralisme et aux peuples que nous servons. Cette question continuera d'être une priorité sous ma présidence de la soixante-quinzième session.

Les deux derniers siècles ont été marqués par d'énormes progrès en matière de santé mondiale. La qualité et l'accessibilité des services de santé se sont améliorées. De nombreuses maladies infectieuses, qui étaient autrefois de principales causes de décès, sont sous contrôle dans la plus grande partie du monde grâce aux progrès réalisés en matière d'assainissement, de sécurité alimentaire et de nutrition, ainsi qu'à l'introduction de nouveaux vaccins et antibiotiques. Mais comme

la pandémie l'a montré, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Il y a tout juste un an, l'Assemblée a adopté une déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle (résolution 74/2) dans le cadre d'un engagement global en faveur d'un monde en meilleure santé pour tous. Le moment est venu de concrétiser notre ambition afin d'améliorer la santé et le bien-être de tous. Au moins la moitié de la population mondiale ne bénéficie pas d'une couverture complète pour les services de santé essentiels. Plus de 800 millions de personnes consacrent au moins 10 % du budget de leur ménage aux soins de santé. Les personnes âgées, les pauvres, les déplacés et les autres groupes vulnérables qui ne sont pas protégés par une couverture sanitaire universelle ont été les plus durement touchés pendant la pandémie de COVID-19. La pandémie prouve que personne n'est à l'abri si tout le monde n'est pas protégé.

Cet après-midi, l'Assemblée générale examinera le projet de résolution A/75/L.18, sur la proclamation d'une Journée internationale de la préparation aux épidémies. La pandémie de COVID-19 a emporté environ 1,5 million de vies et a mis en évidence les conséquences socio-économiques désastreuses que de telles pandémies peuvent avoir. C'est un appel à renforcer l'action et l'engagement politiques, la coopération multilatérale et la solidarité en matière de soins de santé, qui sont indispensables pour soutenir la reprise économique mondiale et reconstruire en mieux. J'appelle tous les États Membres à soutenir l'initiative COVAX et les autres efforts multilatéraux visant à garantir un accès juste et équitable aux vaccins. En outre, nous

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



devons œuvrer de concert pour faire en sorte que tous les outils nécessaires, des outils diagnostiques au matériel de prévention en passant par les traitements, soient mis à la disposition de tous ceux qui en ont besoin. La pandémie démontre de manière convaincante qu'il importe d'investir dès maintenant dans les domaines de la santé. J'encourage tous les pays à augmenter ces investissements en vue de parvenir à une couverture sanitaire universelle, notamment en veillant à soutenir les services de lutte contre la tuberculose, en se préparant aux pires urgences sanitaires possibles et en jetant les fondements d'un avenir meilleur. Dans ce processus, j'exhorte également les partenaires de développement à élaborer des mesures d'incitation et à appuyer le financement de la couverture sanitaire universelle et de la préparation.

Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.18.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Au nom du Canada, du Niger, de l'Espagne, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Sénégal et de mon pays, le Viet Nam, j'ai l'honneur de présenter, au titre du point 131 de l'ordre du jour de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, le projet de résolution A/75/L.18, intitulé « Journée internationale de la préparation aux épidémies ».

La pandémie de coronavirus s'est propagée dans le monde entier, et a eu des effets dévastateurs sur les vies humaines. Cependant, ce n'est pas la première épidémie à laquelle nous avons été confrontés ces dernières années et ce ne sera pas la dernière. Nous avons été témoins d'épidémies telles que le VIH/sida, le virus Ebola, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient, le syndrome respiratoire aigu sévère et le virus H1N1. À l'avenir, d'autres épidémies pourraient apparaître à tout moment et dépasser l'intensité et la gravité des épidémies précédentes si nous ne sommes pas préparés. Dans sa déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), l'Assemblée générale rappelle que nous devons tous être préparés. La pandémie nous a pris au dépourvu, mais elle nous a également fait prendre conscience qu'il est essentiel que nous soyons mieux préparés.

Nous estimons que célébrer une Journée internationale de la préparation aux épidémies sera un moyen important de contribuer à la réalisation de cet objectif. Cette journée rappellera à toutes les parties prenantes

les effets des récentes épidémies et la nécessité de garder à l'esprit l'importance d'inclure la prévention des épidémies dans toutes leurs activités. Elle rappellera également qu'il importe d'améliorer le degré de préparation afin de réagir rapidement et adéquatement si une épidémie survenait. Enfin, elle rappellera l'importance que revêtent les partenariats noués entre chaque individu, chaque communauté et chaque État et les organisations régionales et internationales à tous les stades de la gestion des épidémies.

Tout au long du processus de négociation de ce projet de résolution, nous nous sommes efforcés d'écouter les priorités de nos collègues États Membres et d'en tenir compte dans le texte. Nous nous réjouissons de ce que le projet de texte ait passé la procédure d'approbation tacite et soit maintenant prêt à être examiné en plénière. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier sincèrement toutes les délégations pour leur participation aux négociations ainsi que celles qui ont parrainé le projet de résolution. Nous espérons que tous les États Membres continueront d'appuyer le projet de résolution en l'adoptant par consensus.

M. Othman (Malaysie) (*parle en anglais*) : La pandémie de coronavirus (COVID-19) a mis le monde à genoux ; c'est un exemple concret de l'effet papillon, où de petites déviations peuvent avoir de lourdes conséquences. Nous avons été témoins de l'impact d'un seul virus, qui a coûté la vie à plus de 1,4 million de personnes dans le monde. Il s'agit bien d'une crise humaine, exacerbée par de graves conséquences sanitaires et socio-économiques.

On nous conseille souvent de voir les choses en grand, mais il faut parfois commencer par penser petit. Le monde est surarmé, des milliards de dollars sont dépensés en armes, y compris des armes de destruction massive qui pourraient causer des dommages catastrophiques aux humains. Et pourtant, collectivement, nous n'étions pas totalement préparés à combattre cet ennemi invisible. Alors que la crise de la COVID-19 provoque des ondes de choc dans le monde entier, les pays en développement à faible revenu se trouvent dans une position particulièrement difficile en ce qui concerne la riposte à la pandémie. Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne concernent pas seulement la pandémie. Ils concernent plutôt le monde qui émerge suite à notre riposte à une crise sanitaire mondiale. Les appels à une riposte mondiale coordonnée se font plus pressants. Dans le même temps, les conséquences

de certaines mesures unilatérales font également peser une menace sur nous.

Nous pensons qu'un système de santé solide est essentiel pour la Malaisie, mais également pour notre sécurité et notre prospérité mondiales communes. Il est désormais évident qu'aucun pays ne peut venir à bout d'une maladie mondiale avec des interventions locales. Les pays ont besoin de systèmes de santé publique solides mais ces systèmes doivent collaborer et coopérer, et apprendre les uns des autres. Le 3 décembre, à la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la COVID-19, le Ministre des Affaires étrangères de la Malaisie a déclaré :

« nos mesures nationales doivent être soutenues par un effort mondial concerté. L'interdépendance et la solidarité doivent être à l'ordre du jour, au nom de notre destin commun, de notre humanité partagée et de l'importance de notre espérance commune » (A/S-31/PV.2).

La Malaisie, pour sa part, continuera de contribuer activement à cet effort. Nous sommes ravis d'accueillir l'un des centres régionaux de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies – administré par le Programme alimentaire mondial, qui fournit à la communauté humanitaire internationale des solutions en matière de chaîne d'approvisionnement, notamment des cargaisons humanitaires à l'appui des opérations mondiales dans le cadre de la riposte à la COVID-19. En outre, la Malaisie accueille un bureau de représentation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que six centres de recherche collaborative dans quatre agences gouvernementales et deux universités publiques. La Malaisie est également fière d'accueillir le Centre mondial de services de l'OMS pour soutenir son travail essentiel.

Une approche multilatérale et la solidarité internationale sont le seul moyen de préserver notre avenir commun. La Malaisie continue d'appeler à un vaccin qui soit accessible, équitable et abordable. Nous pensons également qu'un vaccin, une fois mis au point, doit favoriser la collaboration internationale plutôt que la compétition nationaliste. Dans ce contexte, la Malaisie a décidé d'adhérer au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins afin de s'assurer que les vaccins potentiels parviendront à ceux qui en ont le plus besoin, peu importe qui ils sont et où ils vivent.

Les questions de santé jouent un rôle important dans le développement économique et social et dans la

conduite de notre politique étrangère et de nos relations internationales. À l'ONU, la santé est un des éléments de différents objectifs de développement durable. L'amélioration de la santé et de l'accès aux services de santé pour tous a un impact direct sur notre capacité à réduire la pauvreté et la faim, à fournir des services d'éducation et à édifier des sociétés pacifiques, entre autres choses. Ainsi, les progrès en matière de santé sont synonymes de progrès dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Malaisie estime également que les pays doivent être préparés à faire face aux incertitudes et donner à leurs sociétés les moyens d'être résilientes. À cet égard, le système de soins de santé doit être abordable et accessible à tous. La Malaisie est parvenue à une couverture sanitaire universelle dans les années 90. Le Gouvernement malaisien fournit des soins de santé hautement subventionnés à tous les résidents grâce à son vaste réseau de cliniques et d'hôpitaux publics. Une gamme exhaustive de services est couverte, notamment la promotion de la santé, la prévention des maladies et les soins curatifs et de réadaptation. Tous les résidents de la Malaisie peuvent accéder à ces services moyennant un paiement minimal, tandis que les services destinés aux populations défavorisées, telles que les pauvres, les personnes handicapées et les personnes âgées, sont fournis gratuitement. Nous avons ainsi créé un filet de sécurité solide, qui garantit que chacun a accès aux soins de santé essentiels, quelle que soit sa capacité de paiement. L'OMS continue de reconnaître que la Malaisie fournit des services de soins de santé de qualité grâce à son système de santé performant et à sa main-d'œuvre bien formée.

Le principal objectif de la politique étrangère de chaque pays est de préserver la sécurité et les intérêts nationaux. Dans le même temps, la Malaisie est fermement convaincue que la politique étrangère et les relations internationales doivent être guidées par les valeurs de solidarité, d'humanité et de coopération mondiales. Elle continuera de promouvoir ces liens au sein de sa région, ainsi que par l'entremise d'organisations qui comptent plus de membres, comme l'ONU.

Mme Hoe (Singapour) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie les délégations du Viet Nam et de l'Indonésie pour le rôle moteur qu'elles ont joué dans la facilitation des projets de résolution intitulés « Journée internationale de la préparation aux épidémies » (A/75/L.18) et « Santé mondiale et politique étrangère : des systèmes de santé plus résilients grâce à des soins

abordables pour tous » (A/75/L.41). C'est avec plaisir que Singapour a parrainé ces deux résolutions, qui sont particulièrement pertinentes et importantes cette année, alors que le monde continue de lutter contre la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Des populations en bonne santé sont une base essentielle pour le développement durable et le progrès social. Pour réaliser les objectifs de développement durable, nous devons investir dans des systèmes de santé solides et assurer un accès universel à des soins de santé de qualité. Pour relever les défis sanitaires mondiaux les plus urgents et les plus pressants, il faut une réponse internationale coordonnée et collective. La pandémie de COVID-19, qui est la plus grave crise sanitaire mondiale à laquelle le monde a été confronté depuis un siècle, en est un excellent exemple. À l'échelle mondiale, plus de 15 millions de cas de COVID-19 ont été signalés et tragiquement, plus de 1,2 million de personnes ont succombé à la maladie. La pandémie a également eu de graves conséquences sur la santé mentale et le bien-être des populations et a dévasté les économies du monde entier. Ses effets négatifs risquent de réduire à néant les progrès accomplis à grand prix en matière de développement et d'entraver la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Un virus ne connaît pas de frontières, et la COVID-19 a mis en évidence non seulement l'interdépendance mais aussi les vulnérabilités de la communauté internationale. Les institutions multilatérales telles que l'ONU et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont un rôle essentiel à jouer pour diriger et coordonner les efforts internationaux visant à surmonter la crise de la COVID-19. Cette coopération sera essentielle pour mettre au point des vaccins et assurer leur distribution juste et équitable, ainsi que pour renforcer la résilience et la préparation de la communauté internationale face aux futures pandémies. Elle jouera également un rôle crucial en aidant les pays à se doter des moyens et des capacités nécessaires pour faire face à de telles urgences sanitaires mondiales et en renforçant la collaboration et l'appui au niveau mondial pour tous les pays touchés.

Singapour travaille en étroite collaboration avec les autres États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur une approche régionale à la lutte contre la pandémie. Nous avons notamment mis en place le groupe de travail sur les urgences de santé publique du Conseil de coordination de l'ASEAN, chargé de diriger la réponse sanitaire régionale, ainsi que la réserve régionale de fournitures médicales de

l'ASEAN et le fonds de riposte COVID-19 de l'ASEAN, pour renforcer la capacité de riposte commune de la région en cas d'urgence de santé publique. D'autres cadres font l'objet de discussions, notamment un cadre global pour le relèvement et un cadre stratégique pour les urgences de santé publique, qui fourniront également des orientations sur les stratégies de relèvement et renforceront la capacité de la région à lutter contre les futures pandémies.

Au niveau international, Singapour s'emploie activement à soutenir les efforts mondiaux de lutte contre la pandémie. Aucun pays ne peut à lui seul relever tous les défis complexes liés à la COVID-19, notamment la mise au point et la distribution de vaccins. C'est pourquoi Singapour défend la cause du multilatéralisme en matière de vaccins. Nous avons été l'un des premiers à soutenir le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX). Avec la Suisse, Singapour copréside le groupe informel des Amis du COVAX, qui appuie l'accès mondial équitable à un ensemble de vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19. Singapour a également l'honneur de représenter les membres du Forum des petits États au sein du Conseil de facilitation du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19. Cette pandémie ne pourra être enrayée que lorsque tous les habitants de la planète pourront avoir un accès équitable aux vaccins.

Singapour reste pleinement résolue à travailler avec tous les pays et toutes les parties prenantes, ainsi qu'avec l'ONU et d'autres organisations internationales, notamment l'OMS, pour intensifier les efforts collectifs visant à mettre en place des systèmes de santé plus solides et plus résilients à tous les niveaux, à faire face aux risques immédiats pour la sécurité sanitaire posés par la pandémie de COVID-19 et à améliorer notre préparation face à des urgences de santé publique similaires à l'avenir.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Outre son impact sur la vie de millions de personnes, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a de graves conséquences socioéconomiques pour tous les pays et met en péril les acquis obtenus en matière de développement durable, notamment dans le domaine de la santé. Ce sont les pays en développement qui paieront le plus lourd tribut, car les conséquences de la pandémie elle-même sont aggravées par les effets socioéconomiques de l'ordre international injuste actuel. Nous ne ferons guère de progrès en matière de santé mondiale tant que persistera un système qui privilégie

une minorité au dépens du plus grand nombre. Dans le même temps, l'urgence de faire face aux conséquences de la COVID-19 ne doit pas nous faire perdre de vue les défis sanitaires mondiaux auxquels nous sommes déjà confrontés, tels que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les maladies non transmissibles, qui touchent également de manière disproportionnée les pays les plus pauvres. C'est un paradoxe insoutenable de savoir que notre monde connaît tant de progrès scientifique et dispose de tant de ressources économiques alors que des millions de personnes meurent de maladies curables ou évitables. Cette situation est aussi une conséquence de l'ordre international injuste actuel.

Il est alarmant que certains utilisent le contexte de la pandémie pour recourir à l'unilatéralisme. Certains pays ont déclenché une course effrénée et irresponsable afin d'obtenir, pour eux seuls, les moyens nécessaires pour faire face à la pandémie, tout en intensifiant des mesures coercitives unilatérales, qui vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Secrétaire général et la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont appelé à la levée de ces mesures dans le contexte actuel, car les pays visés font face à des difficultés supplémentaires pour faire face à la pandémie.

En plus de la COVID-19, Cuba a dû faire face à une intensification sans précédent du blocus économique, commercial et financier criminel imposé par les États-Unis depuis six décennies, qui a été renforcé par des méthodes de guerre non classiques, et qui constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits de l'homme du peuple cubain et le principal obstacle à notre développement économique et social. Rien qu'entre avril 2019 et mars 2020, le blocus a causé à Cuba des pertes supérieures à 5 milliards de dollars, dont plus de 160 millions de dollars dans le secteur de la santé. Les pertes cumulées dans ce secteur au cours des six décennies d'application de cette politique dépassent déjà 3 milliards de dollars. Qu'est ce que Cuba aurait fait de plus en faveur de la santé de sa population ou pour soutenir les efforts d'autres pays en développement, y compris dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, si elle avait pu compter sur toutes les ressources dont elle est illégitimement privée ?

Le blocus empêche Cuba d'acquérir les technologies, les matières premières, les réactifs, les outils de diagnostic, les médicaments, les dispositifs, les équipements et les pièces de rechange nécessaires au meilleur fonctionnement de ses systèmes de santé publique. Ne

pas disposer du bon médicament ou de la bonne technologie au bon moment pour sauver une vie est une source de souffrance et de désespoir, et cela ne peut jamais être quantifié. La nature génocidaire de cette politique est une fois de plus devenue évidente en cette période de pandémie. Les États-Unis ont profité du contexte actuel pour priver le peuple cubain de respirateurs mécaniques, de masques, de kits de diagnostic, de lunettes de protection, de réactifs et d'autres fournitures pour la gestion de cette maladie, qui font la différence entre la vie et la mort pour les patients et le personnel de santé qui les soignent. Comme si cela ne suffisait pas, dans le contexte actuel d'urgence sanitaire mondiale, les États-Unis ont lancé une croisade sur la base d'accusations fausses et mensongères, pour tenter de discréditer et d'entraver la coopération médicale internationale de Cuba, qui est un véritable exemple de coopération Sud-Sud. Ce faisant, ce pays met en péril l'accès de millions de personnes dans le monde à des services de santé de qualité. Il agit ainsi parce qu'il ne peut pas accepter le fait que malgré le blocus, Cuba a pu envoyer 52 brigades médicales dans 39 pays et territoires pour contribuer à la lutte contre la COVID-19.

Nous sommes fermement convaincus que pour régler les problèmes mondiaux actuels, y compris ceux liés à la santé des êtres humains, il faudra privilégier le multilatéralisme, la coopération internationale et la solidarité dans les efforts communs que nous déployons pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à d'autres défis sanitaires mondiaux. Le monde pourra toujours compter sur la voix et la modeste contribution de Cuba.

M. Sharma (Inde) : Une vie saine est le droit fondamental de chaque personne, et il incombe à nos gouvernements respectifs de faire tous les efforts possibles pour que ce droit soit pleinement protégé et exercé par tous. Nous remercions l'Indonésie d'avoir présenté cette année, au nom de sept États Membres, le projet de résolution A/75/L.41, sur des systèmes de santé plus résilients grâce à des soins de santé abordables pour tous. Nous nous félicitons de la contribution de l'Initiative politique étrangère et santé mondiale à la mobilisation d'un appui politique aux grandes questions de santé publique, garantissant ainsi qu'elles figurent en bonne place sur l'ordre du jour international. Nous nous félicitons également des projets de résolution A/75/L.18, sur la Journée internationale de la préparation aux épidémies, et A/75/L.47, sur la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030), présentés au titre du point 131 de l'ordre du jour.

La santé n'est pas simplement l'absence de maladie, mais plutôt un bien-être total. L'Inde a adopté une approche holistique de cette question, sur la base des quatre principaux piliers des soins de santé. Le premier est celui des soins préventifs. Nous avons mis l'accent sur le yoga, l'ayurveda et l'exercice physique pour contrôler les maladies liées au mode de vie, telles que le diabète, l'hypertension et la dépression. Dans de nombreux pays, les sociétés sont revenues à des pratiques alimentaires saines qui respectent la diversité alimentaire et incluent des aliments locaux traditionnels et qui renforcent l'immunité, ainsi que des aliments cultivés sans produits chimiques ni pesticides. Le deuxième pilier est celui des soins de santé abordables. L'Inde a lancé son système national de couverture sanitaire en septembre 2018 sur la base d'une double approche, à savoir élargir l'accès aux services de soins de santé primaires aux centres de santé et de bien-être et offrir aux familles pauvres et vulnérables une couverture sanitaire pour les hospitalisations en soins secondaires et tertiaires. Les centres de santé et de bien-être dispensent des soins de santé primaires complets, ce qui les rapproche des communautés, et plus de 150 000 de ces centres sont désormais opérationnels. Au 4 décembre, 24 608 hôpitaux avaient été intégrés dans ce système, dont plus de la moitié dans le secteur privé. Au total, 126 millions de cartes de santé avaient été délivrées et 14 millions de personnes traitées dans le cadre de ce système.

L'autre volet du système national de couverture sanitaire consiste à fournir une assurance maladie allant jusqu'à 7 000 dollars par famille et par an pour les hospitalisations secondaires et tertiaires. Cette assurance est fournie à environ 100 millions de ménages, soit environ 500 millions de personnes pauvres et très vulnérables. Elle permet à chaque bénéficiaire d'accéder aux services de santé sans payer en argent liquide et sans papier dans des hôpitaux désignés à cette fin à travers le pays. Nous avons ouvert plus de 6 700 pharmacies spéciales où des médicaments essentiels sont disponibles à des prix abordables. Le coût des stents pour les patients cardiaques a été réduit de 80 %, et celui des prothèses du genou a baissé de 50 à 70 %. Des centaines de milliers de malades du rein en Inde bénéficient également des services de dialyse gratuits offerts par le Gouvernement.

Le troisième pilier est l'amélioration de l'offre. Nous avons pris plusieurs mesures importantes pour offrir une formation médicale de qualité et développer les infrastructures médicales. Pour améliorer l'accès aux soins tertiaires, développer l'enseignement médical

et augmenter le nombre de professions médicales, nous prévoyons d'ouvrir 157 nouvelles écoles de médecine. Le quatrième pilier est une démarche d'intervention. Nous avons mis en place une politique nationale de nutrition pour améliorer les conditions nutritionnelles de la population, en particulier des groupes défavorisés, notamment les mères, les adolescentes et les enfants. Dans le cadre des objectifs de développement durable, l'année 2030 a été fixée comme la date butoir pour mettre fin à la tuberculose. Nous prévoyons d'atteindre cet objectif d'ici à 2025, soit cinq ans avant l'échéance prévue. Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'Inde a commencé à mettre en œuvre un plan stratégique national et a considérablement augmenté les fonds alloués à la lutte contre la tuberculose.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence les faiblesses systémiques des systèmes de santé et les vulnérabilités dans notre capacité à prévenir la pandémie et à répondre aux menaces qu'elle pose. Nous devons remédier aux principales faiblesses et lacunes afin de renforcer la coordination mondiale et de faire en sorte que le monde soit mieux préparé à endiguer les effets des crises sanitaires à venir. Nous devons tirer parti des programmes existants, tels que le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, afin de garantir un accès mondial abordable et équitable aux diagnostics, aux traitements et aux vaccins, tout en renforçant les systèmes de santé. Nous devons également élaborer des stratégies à long terme et des feuilles de route en vue de mettre en place un système permettant de faire face aux pandémies à venir. L'accès équitable à des médicaments, des outils de diagnostic et des technologies abordables reste une préoccupation. Nous devons lever tous les obstacles à l'accès aux médicaments et aux nouvelles technologies, notamment en ayant recours aux flexibilités prévues par l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et par la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les agents de santé communautaires jouent un rôle crucial en assurant la dernière étape de la prestation de services, et nous devons renforcer leurs capacités.

Dès les premiers stades de la propagation du virus, l'Inde a pris des mesures proactives qui lui ont permis de garder une longueur d'avance. Nous avons fourni une aide médicale et d'autres formes d'assistance à plus

de 150 pays pour lutter contre la COVID-19. Le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, géré par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, travaille avec diligence pour soutenir les projets de lutte contre la pandémie de COVID-19. La devise du Gouvernement indien, « Ensemble, pour la croissance de tous, avec la confiance de tous », fait écho au principe fondamental des objectifs de développement durable de ne laisser personne de côté. Nous sommes déterminés à nous associer aux États Membres et à d'autres parties prenantes pour mettre en synergie nos efforts afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et la couverture sanitaire universelle grâce à une utilisation plus productive, efficiente et efficace des ressources.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.18, intitulé « Journée internationale de la préparation aux épidémies ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que depuis la présentation du projet de résolution, et en plus des délégations déjà énumérées dans le document A/75/L.18, les pays suivants se sont portés coauteurs : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne de), Zambie et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.18 ?

Le projet de résolution A/75/L.18 est adopté (résolution 75/27).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui souhaite intervenir au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M^{me} Korac (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se joindre au consensus sur la résolution 75/27 et remercient le Viet Nam et le groupe restreint pour leur engagement constructif.

Nous avons deux petits points à soulever. Nous souhaitons rappeler que les États-Unis ont soumis une notification de retrait de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui prendra effet le 6 juillet 2021. Par conséquent, nous nous dissocions des références de la résolution à l'OMS et aux équipements de protection individuelle, ainsi que de son paragraphe 3. En ce qui concerne les références de la résolution au Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous avons fait part de nos préoccupations à ce sujet dans une déclaration générale le 13 novembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 131 de l'ordre du jour.

Point 34 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

a) Prévention des conflits armés

Projets de résolution (A/75/L.31 et A/75/L.38/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que le débat sur le point 34 a) de l'ordre du jour sera programmé pendant la reprise de la session, à une date qui sera annoncée ultérieurement.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Turkménistan, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.31.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/75/L.31, intitulé « Le rôle de la politique de neutralité

et son importance pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et le développement durable ». Au nom de la délégation turkmène, je remercie toutes les délégations pour les négociations constructives et productives grâce auxquelles nous avons pu parvenir à une résolution de fond.

La séance d'aujourd'hui a lieu à un moment très difficile pour l'humanité, alors que notre monde a rencontré un ennemi commun, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et que les conflits armés perdurent dans le monde entier. C'est pourquoi en mars de cette année, le Secrétaire général a lancé un appel à un cessez-le-feu immédiat dans toutes les régions du monde. Le Turkménistan, comme de nombreux autres pays, a soutenu cet appel.

C'est fort de sa conviction du rôle politique et de l'importance d'États neutres en tant que facteur de stabilisation dans l'action menée pour renforcer la paix et la sécurité internationales et le développement durable que le Gouvernement turkmène présente le projet de résolution d'aujourd'hui. Assurer le développement durable est impossible sans la paix et la sécurité, et sans le développement durable, la paix et la sécurité sont menacées. Toutes ces notions sont étroitement liées et doivent être considérées comme un tout, étant entendu que la paix, l'équité, l'inclusion et l'expansion des possibilités économiques sont toutes intrinsèquement liées. Le phénomène politique de la neutralité des États et de l'expérience des États neutres en matière de médiation, contribuant au règlement pacifique des différends et à la prévention des conflits, notamment par la diplomatie préventive, peut sans aucun doute contribuer à renforcer la paix et la stabilité et à apaiser les tensions partout dans le monde. Le projet de résolution constate que les pays neutres pourraient jouer un rôle constructif dans la fourniture et l'acheminement de l'aide humanitaire dans des situations d'urgence complexes et en cas de catastrophe naturelle.

Le projet de résolution mentionne l'importance du lien organique qui existe entre l'aspect économique, et plus particulièrement géoéconomique, la stabilité politique et la neutralité. L'expérience le montre : des projets d'investissement économique et commercial responsables peuvent permettre d'apaiser et de neutraliser les conflits politiques étrangers graves et d'adopter des mesures efficaces grâce à une diplomatie préventive. Dans le paragraphe 3 du projet de résolution, l'Assemblée se félicite que le Gouvernement turkmène ait décidé d'accueillir une conférence internationale sur

la paix, la sécurité et le développement qui sera consacrée à la Journée internationale de la neutralité, célébrée le 12 décembre. Nous sommes certains que l'adoption du projet de résolution contribuera à élargir la compréhension actuelle du rôle et de l'importance d'une politique de neutralité pour soutenir et renforcer la paix, la sécurité et le développement durable au niveau international. Nous tenons à exprimer notre gratitude aux délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution et espérons qu'il sera adopté par consensus, et nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.38/Rev.1.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/75/L.38/Rev.1. Cette année, le texte met l'accent sur la militarisation progressive par la Fédération de Russie des territoires occupés de l'Ukraine, à savoir la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol, ainsi que des parties de la mer Noire et de la mer d'Azov. Le projet de résolution traite d'une question qui préoccupe fondamentalement non seulement mon pays mais aussi l'ensemble des États Membres de l'ONU. Il s'agit des défis découlant de la militarisation progressive de la Crimée, qui compromettent la sécurité et la stabilité dans la région et au-delà. En occupant la péninsule et en la transformant en un puissant avant-poste militaire dans la région, la Fédération de Russie a violé les normes et les principes fondamentaux du droit international, et surtout la Charte des Nations Unies.

La Crimée reste inaccessible pour toute vérification ou inspection à mener en vertu des traités internationaux pertinents. Depuis février 2014, la Fédération de Russie a considérablement étendu sa présence militaire en Crimée avec des composantes terrestres, aériennes et navales, mettant en danger la sécurité de pays qui se trouvent bien au-delà de la région de la mer Noire. Jetons un coup d'œil au paysage sécuritaire actuel de la Crimée. Nous constatons un afflux continu d'armes et d'équipements capables de transporter des armes nucléaires, la saisie d'anciens sites de stockage d'armes nucléaires, les tentatives de la Russie visant à prendre le contrôle *de jure* des installations et des matériaux nucléaires, la construction de nouveaux navires de guerre, la conduite d'exercices militaires, la conscription de la population locale dans les forces armées russes, la militarisation de l'éducation et la

création d'obstacles à l'exercice des droits et libertés relatifs à la navigation et au commerce.

Il y a deux jours à peine, nous avons célébré le vingt-sixième anniversaire de la signature par trois États nucléaires, dont la Russie, du Mémorandum de Budapest, qui visait à fournir des garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je voudrais rappeler à l'Assemblée qu'en vertu du Mémorandum de Budapest, la première obligation des trois États nucléaires est de « respecter l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine ». Le paragraphe suivant oblige les trois États à :

« s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine, et ne jamais permettre que leurs armes soient utilisées contre l'Ukraine »

Deux décennies plus tard, mon pays a dû faire face à une attaque déclenchée par un État doté d'armes nucléaires qui avait adopté les garanties de souveraineté et d'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous ne doutons pas que lorsque la délégation russe s'exprimera aujourd'hui, nous entendrons le même discours que celui que nous avons entendu auparavant, à savoir que la Russie n'a pas violé le Mémorandum de Budapest et que la question de la Crimée est réglée. Mais une question qui constitue une violation aussi flagrante du droit international ne peut être réglée. Il n'y a pas de délai de prescription. Cet argumentaire est une manipulation classique des faits par la Fédération de Russie, mais les faits réels sont que la Russie viole brutalement le Mémorandum de Budapest et que la Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine, temporairement occupée par un État agresseur qui a ensuite tenté de l'annexer illégalement.

L'Assemblée générale a déjà confirmé ces faits dans plusieurs décisions. L'occupation et la militarisation subséquente de la Crimée ont entraîné une expansion de la zone à partir de laquelle les navires de guerre et les avions militaires russes peuvent être déployés au-delà des frontières de l'Ukraine et de la région de la mer Noire. L'État agresseur a renouvelé sa capacité à projeter sa puissance, qui peut désormais atteindre l'Europe du Sud, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Dois-je rappeler à l'Assemblée que depuis sa base navale de Crimée la flotte russe présente en mer Noire participe activement aux opérations de combat en Syrie ?

Alarmée par les récents faits nouveaux sur le terrain, l'Ukraine, associée aux coauteurs, a soumis un texte actualisé du projet de résolution sur le « Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov ». Le projet de résolution de cette année contient un certain nombre d'éléments importants, notamment ceux qui portent sur la saisie et le contrôle illicites d'anciens sites d'entreposage d'armes nucléaires en Crimée, l'effet déstabilisateur sur les régimes internationaux de vérification et de maîtrise des armements, la fourniture continue d'armes, la militarisation progressive de l'éducation, la conscription illégale dans les forces armées russes et les conséquences négatives de la situation sur le commerce maritime. Ce projet de résolution vise à garantir que la Russie retire ses forces militaires de Crimée, mette fin à son occupation temporaire du territoire ukrainien, cesse de harceler les navires commerciaux et lève les restrictions imposées à la navigation internationale dans la mer Noire et dans la mer d'Azov. En d'autres termes, le projet de résolution vise à rétablir le respect des normes juridiques, à garantir le respect des engagements et des obligations et à prévenir de nouvelles violations afin de promouvoir notre sécurité et notre bien-être communs.

Il y a quelques minutes, toujours au titre du point 34 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés », l'Assemblée a reconnu le rôle de la neutralité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Ukraine partage pleinement ce point de vue. Cependant, le fait est que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être maintenues si les conflits sont alimentés et le droit international violé. C'est la triste réalité pour l'Ukraine, la Crimée et la région de la mer Noire, et c'est l'objet de notre projet de résolution. Un vote en sa faveur signalera une volonté ferme de mettre un terme à ces évolutions menaçantes, dans l'intérêt de tous, des États neutres ou aspirant à la neutralité, des membres d'alliances et pour parvenir à la paix. Par conséquent, je demande instamment à tous les États Membres de voter pour le projet de résolution A/75/L.38/Rev.1, sur le problème de la militarisation de la Crimée, afin de démontrer clairement leur attachement ferme aux normes et principes consacrés par le droit international et la Charte.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen des projets de résolution A/75/L.31 et A/75/L.38/Rev.1.

Les délégations qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de position ou de vote sur l'un ou l'autre des projets de résolution ou sur les deux sont invitées à le faire maintenant. Avant de donner la parole au titre des explications de position ou de vote, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Altarsha (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite expliquer sa position concernant le projet de résolution A/75/L.38/Rev.1, sur le problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov. Nous restons d'avis que certains États Membres continuent de se livrer à des pratiques négatives qui compromettent notre discussion sur le point de l'ordre du jour relatif à la prévention des conflits armés en adoptant une approche d'exclusion. Le projet de résolution est le reflet d'une polarisation politique. Il ne fait qu'alimenter les conflits et les dissensions et ce n'est certainement pas une initiative visant à calmer la situation. Le fait est que les résultats du référendum en Crimée ont abouti à la stabilité. Sur la base de ce qu'énoncent la Charte des Nations Unies et le droit international, nous sommes contre toute politisation et croyons que l'Assemblée générale ne doit pas être impliquée dans des questions politisées en surchargeant son ordre du jour avec des questions qui ne contribuent pas à résoudre les conflits dans le monde ou dans la région concernée. Par conséquent, ma délégation votera contre le projet de résolution dont nous sommes saisis et invite instamment tous les États à voter contre ou à s'abstenir dans le vote.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a demandé que le projet de résolution politisé (A/75/L.38/Rev.1) présenté par l'Ukraine soit mis aux voix. Nous voterons bien entendu contre ce projet, et nous appelons toutes les délégations sensées à faire de même.

Pour la troisième année consécutive, l'Assemblée générale a été obligée d'assister au spectacle que la délégation ukrainienne a mis en scène dans le seul but de déverser un nouveau torrent de mensonges sur ce qui se passe en Crimée russe et de créer un schisme au sein de l'Assemblée générale. Kiev ne peut pas accepter le fait que les habitants de la Crimée ont pris une décision sur leur propre avenir par le biais du référendum de 2014, suite auquel la Crimée et la ville de Sébastopol

ont d'abord choisi l'indépendance, puis de faire partie de la Fédération de Russie. C'est ainsi que les habitants de la péninsule ont réalisé le droit à l'autodétermination qui est inscrit dans la Charte des Nations Unies. La seule chose qui reste aux autorités de Maïdan, que les Criméens ont rejetées pour leurs actes et leur discours de haine, est de produire des résolutions futiles, mensongères et faibles, fruits d'une colère impuissante. L'une d'entre elles nous est à nouveau présentée aujourd'hui.

Comme par le passé, aucune consultation sur le projet de texte n'a eu lieu. Nous comprenons la réticence de nos collègues ukrainiens à cet égard. Il est honteux de discuter d'un document truffé de mensonges et qui ne peut pas résister à l'épreuve des faits. Alors, au lieu d'organiser une discussion, ils essaient de faire croire aux États Membres que leur vote permettra de soutenir d'une manière ou d'une autre l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Malheureusement, nombreux sont ceux qui croient encore à cette tromperie.

Les tentatives absurdes de Kiev visant à déformer la genèse de la réunification de la Crimée avec la Russie après le coup d'État de Maïdan et l'état actuel des choses dans la péninsule ont été démenties de manière éloquente par les Criméens eux-mêmes lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur la Crimée, organisée selon la formule Arria, que nous avons convoquée à la fin du mois de mai. Nous avons résumé ses conclusions dans un document du Conseil de sécurité (voir S/2020/530), que je recommande aux membres s'ils ne l'ont pas vu. Il va sans dire que nos collègues ukrainiens se sont abstenus de participer ou de se joindre au dialogue avec les Criméens. Au fond, il ne leur convient pas que des faits objectifs, quels qu'ils soient, sortent de la péninsule. Ils s'efforcent donc de contrer les informations que les Ukrainiens ont largement partagées sur les médias sociaux après avoir visité la Crimée. Les autorités ukrainiennes ne désirent pas la vérité. Elles ne veulent pas admettre que si quelqu'un occupe la Crimée, ce ne sont que les Criméens eux-mêmes. Et comme nous le savons, il n'est pas vraiment possible d'occuper sa propre maison.

Comme tout le monde ici, nous compatissons avec les Ukrainiens. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement du virus de la folie de Maïdan, qui est beaucoup plus dangereux et destructeur que le coronavirus. Et le projet de résolution qu'ils ont soumis aujourd'hui reflète pleinement cette folie. Il ne s'agit pas vraiment de la Crimée, mais de la détérioration croissante de l'Ukraine, qui devient de plus en plus une sorte d'anti-Russie. En

fait, sa seule stratégie nationale consiste à rendre son voisin responsable de tous ses malheurs. Les autorités ukrainiennes utilisent cette stratégie pour tenter de détourner l'attention de leur population sur l'état dans lequel se trouve l'Ukraine, six années après son prétendu choix européen. Malheureusement, jusqu'à présent, cette tactique semble fonctionner, en partie grâce à l'aide active des marionnettistes du Maïdan, nos collègues américains et européens.

Voter pour cette répétition de la propagande mensongère des Ukrainiens ne fait que contribuer à maintenir à flot l'illusion que le chemin de cet État vers sa propre destruction finale bénéficie du soutien du monde entier. Au lieu de réfléchir à la manière de sauver leur pays de l'effondrement total, nos collègues ukrainiens, de retour chez eux, se vanteront du vote de l'Assemblée et d'une nouvelle soi-disant victoire sur la Russie. Je demande aux membres de réfléchir à cela avant de voter.

Le vote d'aujourd'hui n'aura aucun effet sur la décision des Criméens. Ils seront simplement convaincus une fois de plus de la justesse de leur décision de 2014 de se réunir avec la Russie. Et plus tôt l'Ukraine reconnaîtra la futilité des tentatives qu'elle fait pour ramener les Criméens contre leur gré, mieux elle se portera.

M^{me} Ahmadova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous avons demandé à prendre la parole au sujet du projet de résolution A/75/L.38/Rev.1.

L'Organisation des Nations Unies est un pilier essentiel du multilatéralisme et joue un rôle central en veillant à ce que tous ceux qui s'occupent des questions de paix et de sécurité respectent les buts et principes de l'Organisation. Soutenir ce rôle et sauvegarder les mécanismes de sécurité collective, politiques et humanitaires des Nations Unies est crucial pour le maintien de la paix, de la stabilité et du développement durable. Des réponses mondiales cohérentes et des efforts communs, ayant l'ONU en leur centre, sont les moyens les plus efficaces de traiter des conflits, de lutter contre les changements climatiques et le terrorisme mondial, de gérer les déplacements forcés et les flux migratoires et d'atteindre les objectifs de paix, de développement durable et de droits de l'homme pour tous.

L'Azerbaïdjan a voté pour l'adoption, le 27 mars 2014, de la résolution 68/262, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine », et notre position en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières

internationalement reconnues reste inchangée. Dans les situations de différends internationaux, de conflits armés ou de crises politiques impliquant des relations entre États, aucune solution n'est acceptable si elle est incompatible avec le droit international, en particulier lorsqu'il s'agit de normes fondamentales telles que celles relatives à l'obligation de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États. Pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il est indispensable que ces normes soient strictement respectées, qu'elles soient appliquées de manière universelle et que les États s'acquittent de bonne foi des obligations qui leur incombent.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position ou de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/75/L.31 et A/75/L.38/Rev.1.

Le projet de résolution A/75/L.31 est intitulé « Le rôle de la politique de neutralité et son importance pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et le développement durable ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations déjà énumérées dans le document A/75/L.31, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Afghanistan, Angola, Arménie, Bahreïn, Chine, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Nicaragua, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Togo, Turquie et Ouzbékistan.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.31 ?

Le projet de résolution A/75/L.31 est adopté (résolution 75/28).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution A/75/L.38/Rev.1 est intitulé « Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations déjà énumérées dans le document A/75/L.38/Rev.1, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Grèce, Liechtenstein, Îles Marshall, Monténégro et Nouvelle-Zélande.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Botswana, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Tuvalu, Ukraine

Votent contre :

Arménie, Bélarus, Cambodge, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire de Corée, République démocratique populaire lao, Serbie, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei Darussalam, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Ghana, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kiribati, Koweït, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Palaos,

Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, Rwanda, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Uruguay, Viet Nam, Yémen

Par 63 voix contre 17, avec 62 abstentions, le projet de résolution A/75/L.38/Rev.1 est adopté (résolution 75/29).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des huit pays nordiques et baltes – Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède et mon pays, le Danemark.

Nous condamnons dans les termes les plus fermes l'annexion illégale de la Crimée et la violation continue par la Fédération de Russie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Notre politique de non-reconnaissance reste ferme. Nous sommes profondément préoccupés par la militarisation accrue de la péninsule de Crimée par la Fédération de Russie, en particulier par les transferts de systèmes d'armes hautement déstabilisateurs et de personnel militaire vers la Crimée. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de mettre fin à ces activités, qui aggravent davantage les conditions de sécurité dans la région de la mer Noire. Nous sommes également préoccupés par la détérioration de la situation des droits de l'homme en Crimée, particulièrement celle des Tatars de Crimée. Par ailleurs, nous condamnons les conscriptions forcées, qui vont à l'encontre du droit international. Il est urgent d'autoriser les mécanismes de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à accéder à la Crimée. Comme nous l'avons déclaré à de nombreuses reprises, la Russie doit retirer ses forces militaires de Crimée et mettre fin sans plus tarder à son annexion illégale de cette région.

Nous n'accepterons jamais qu'un État tente de modifier les frontières d'un autre État par la force. Cette position est au cœur de l'ordre international fondé sur des règles et est indispensable pour garantir la paix et la sécurité internationales.

M^{me} Zahedi (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour réaffirmer le soutien total du Royaume-Uni à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. L'annexion illégale de la Crimée par la Russie en mars 2014 était une violation flagrante des engagements internationaux de la Russie et un défi direct à l'ordre international fondé sur des règles. Les actions de la Russie représentent toujours un défi direct à la sécurité internationale, avec de graves implications pour l'ordre juridique international qui protège l'unité et la souveraineté de tous les États.

Le Royaume-Uni condamne cette violation du droit international, et nous réaffirmons que nous ne reconnaissons pas et ne reconnaitrons pas l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Russie. La Crimée fait toujours partie intégrante de l'Ukraine, et nous sommes profondément préoccupés par les actes constants de déstabilisation auxquels la Russie se livre sur la péninsule, qui constituent également une menace pour l'ensemble de la communauté internationale. La militarisation de la Crimée englobe le transfert par la Fédération de Russie de systèmes d'armes, notamment d'aéronefs et de missiles à capacité nucléaire, d'armes, de munitions et de personnel militaire sur le territoire de l'Ukraine ; le renforcement par la flotte de la mer Noire de ses brigades de missiles côtiers au moyen des systèmes Bal et Bastion capables de détruire des cibles en mer et sur terre, ce qui constitue une source de préoccupation pour tous les pays de la région de la mer Noire ; la conscription des résidents de Crimée dans les forces armées russes, y compris leur affectation dans des bases militaires de la Fédération de Russie ; et les politiques russes en matière d'éducation appliquées en Crimée, qui visent à endoctriner les enfants pour qu'ils rejoignent les forces militaires russes.

N'oublions pas non plus qu'en novembre 2018, des officiers de la marine et des gardes-frontières russes ont saisi par la force trois navires ukrainiens en mer Noire et détenu 24 militaires ukrainiens. Les autorités russes ont admis avoir fait usage de la force pour saisir les trois navires de la marine ukrainienne. Elles ont également reconnu avoir ouvert le feu pendant cet incident, blessant gravement plusieurs militaires ukrainiens. La Russie continue de faire preuve d'un mépris total pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elle a déclenché et continue d'alimenter le conflit en soutenant des forces armées dans l'est de l'Ukraine. Nous devons faire front commun et prendre des mesures fermes face à ces actes. L'adoption de

la résolution 75/29 aujourd'hui envoie un signal fort à la Russie, à savoir que son comportement illégal et ses tentatives visant à intégrer la Crimée à la Russie sont inacceptables.

M^{me} Tang (Singapour) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote de ma délégation sur la résolution 75/29, qui vient d'être adoptée. En tant que petit pays, Singapour est profondément attachée au multilatéralisme et au respect du droit international. Nous avons toujours appuyé les principes de respect d'intégrité territoriale, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain, de respect de la souveraineté et de l'état de droit. En outre, notre position a toujours été de nous opposer à l'annexion de tout pays ou territoire, qui constitue une violation manifeste des principes du droit international. Singapour note que plusieurs modifications et ajouts ont été apportés au texte de la résolution que nous venons d'adopter. Nous aurions préféré une résolution plus succincte, axée sur les principes du droit international. Même si nous restons préoccupés par quelques termes utilisés dans la résolution, Singapour l'a soutenue par principe, car elle porte essentiellement sur les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale. Singapour réaffirme également son point de vue clair et cohérent, à savoir que tous les pays doivent respecter le droit international et soutenir le droit à la liberté de navigation tel que prévu dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour faire une déclaration d'ordre général au nom des États-Unis. Les États-Unis tiennent à remercier la facilitatrice pour les efforts qu'elle a fournis concernant la résolution 75/29 et l'Ukraine pour son leadership sur cette question importante.

Près de sept ans après l'occupation de la péninsule ukrainienne de Crimée par la Russie, la militarisation croissante de cette région constitue une menace de plus en plus grave pour notre sécurité commune. Puisque dans la résolution d'aujourd'hui, nous affirmons notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine face à la poursuite de l'agression russe, les États-Unis s'en sont portés coauteurs. Les États-Unis ne reconnaissent pas et ne reconnaitront jamais la prétendue annexion de la Crimée par la Russie. La Crimée fait partie de l'Ukraine.

M. Tozik (Biélorus) (*parle en russe*) : La position du Biélorus a toujours été qu'il est inacceptable de présenter à l'Assemblée générale des résolutions visant un pays en particulier, qui ne sont rien d'autre

qu'un instrument d'accusation politique. Leur adoption ne fait que renforcer l'antagonisme et ne contribue nullement au règlement des différends en question. La résolution 75/29, présentée aujourd'hui, est unilatérale, politisée et très sélective quant aux différents facteurs de déstabilisation dans la région. Cela attise les récriminations mutuelles et complique la recherche de solutions pacifiques à la situation. La résolution ne fait aucune référence aux accords de Minsk, ce qui, selon nous, devrait être un élément essentiel, et des experts n'ont pas été consultés au sujet de ce texte. Nous pensons que le dialogue et le respect mutuel sont les principales conditions préalables au maintien de la stabilité régionale. La République du Bélarus a toujours participé au processus visant à parvenir à un règlement pacifique dans le sud-est de l'Ukraine. Nous avons apporté des contributions importantes à la tenue des réunions du groupe de contact sur l'Ukraine et de son sous-groupe de travail à Minsk. Le Bélarus a l'intention de continuer à contribuer au dialogue de toutes les manières possibles et est prêt à continuer à faire en sorte que les conditions propices aux négociations dans le cadre des accords de Minsk soient réunies, quels qu'en soient le niveau et le format.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord réaffirmer la position de l'Indonésie, à savoir la nécessité de défendre et de respecter les principes de la non-ingérence, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, notamment l'Ukraine. Par conséquent, l'Indonésie s'oppose à toute action visant à annexer ou à occuper illégalement le territoire de tout pays ou territoire souverain, en violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies ou le droit international.

S'agissant de la situation actuelle en Crimée, l'Indonésie souligne l'importance du dialogue et de la diplomatie entre les États concernés afin de résoudre les problèmes actuels en Crimée et dans la ville de Sébastopol, ainsi que dans certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov. À cet égard, nous nous sommes abstenus dans le vote sur la résolution 75/29, car nous sommes conscients du fait que certains de ses éléments risquent d'exacerber davantage les tensions entre les parties concernées et de porter atteinte au dialogue politique. Enfin, l'Indonésie encourage les États concernés à prendre les mesures nécessaires pour désamorcer les tensions afin d'ouvrir la voie aux négociations. En outre, nous appelons la communauté internationale à appuyer les efforts diplomatiques déployés par toutes les parties

concernées en vue de parvenir à un règlement politique de cette question.

M. Sahraei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour expliquer la position de ma délégation concernant la résolution 75/29, intitulée « Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov ».

Sur la base de sa position fondée sur des principes, la République islamique d'Iran estime qu'une résolution de l'Assemblée générale doit traiter d'une situation internationale tout en tenant compte des responsabilités et de la compétence de chacun des principaux organes de l'Organisation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous nous opposons fermement à la politisation des mécanismes de l'ONU et à l'ingérence non constructive de tiers dans des questions bilatérales. Toute tentative dans ce sens porterait atteinte à la crédibilité du système des Nations Unies, et ma délégation ne peut pas appuyer une telle approche. Nous sommes fermement convaincus que des débats sur des questions multidimensionnelles controversées et d'un caractère très politique dans le cadre de l'Assemblée générale ne peuvent pas être utiles pour faire avancer les initiatives visant à trouver une solution viable à une question sur laquelle des accords ont été conclus à Minsk en 2015 et ont été approuvés par le Conseil de sécurité dans la résolution 2202 (2015). Alors qu'il existe un mécanisme international précis, soutenu par le Conseil de sécurité, renvoyer cette question à l'Assemblée générale risque d'exacerber les divergences existantes et de semer la division entre les États Membres au lieu de contribuer à trouver une solution.

Ma délégation insiste une fois de plus sur l'importance du dialogue et de la diplomatie entre les États concernés et appuie fermement la recherche d'une solution pacifique à ce problème. Nous pensons que toute initiative menée en dehors du cadre convenu susmentionné ne permettra pas de trouver une solution tangible ou durable, à moins qu'elle ne soit approuvée par les deux États concernés.

M. Khaldi (Algérie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé la parole pour expliquer son vote sur la résolution 75/29 intitulée « Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov ». La délégation algérienne s'est abstenue dans le vote sur la résolution

sur cette question pour la troisième année consécutive, compte tenu du fait que la résolution est toujours déséquilibrée. Nous regrettons que des consultations n'aient pas été organisées avec les États Membres pour adopter un langage plus consensuel et aborder les sujets de préoccupation en détail et avec plus de transparence. Nous estimons que l'adoption d'une résolution qui divise et qui contient des éléments controversés sape les efforts internationaux visant à régler ce conflit par des moyens pacifiques dans le format convenu au niveau international. En outre, la recherche d'une solution en dehors de ce format risque d'exacerber les tensions dans la région et de compromettre les perspectives d'une solution politique à la question. Pour terminer, je voudrais réitérer le ferme attachement de l'Algérie aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au multilatéralisme, ainsi qu'au règlement pacifique des conflits grâce au dialogue direct et à des négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie pour une motion d'ordre.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il va sans dire que nous déplorons le vote qui vient d'avoir lieu sur la résolution 75/29, présentée par l'Ukraine. La question n'est pas le contenu de cette résolution absurde et mensongère. Comme je l'ai expliqué dans ma déclaration avant le vote, l'adoption ou non de la résolution n'aura aucun effet sur la position du peuple de Crimée ou le statut de la péninsule. Nous sommes simplement déçus que le régime ukrainien de Maïdan obtienne un autre outil de propagande que, contrairement à la logique, à l'arithmétique et au bon sens, il n'hésitera pas à utiliser pour tromper davantage sa propre population. Et volontairement ou non, l'Assemblée générale est désormais impliquée dans ce processus. Cette situation est alarmante.

Puisque les dirigeants ukrainiens ne semblent pas prêts à s'abstenir de soumettre des projets de texte absurdes et irréalistes, nous demandons instamment à l'Assemblée de mettre de côté les considérations politiques et de penser aux Ukrainiens ordinaires, auxquels la minorité bruyante et frénétique de Maïdan, avec le soutien de nos collègues occidentaux, continue d'imposer une voie sociale, économique et politique dévastatrice. L'Assemblée peut penser que j'exagère, que je répands la propagande russe, que je calomnie une jeune démocratie qui se bat contre une agression mythique russe.

C'est loin d'être le cas. La folie de Maïdan, tel un génie sorti d'une bouteille lancée par les parrains occidentaux en 2014 à des fins géopolitiques, ne veut pas se calmer. C'est en grande partie parce que, à cause de cette même géopolitique, elle ne reçoit pas de l'extérieur les signaux nécessaires pour lui faire reprendre ses esprits. Cela arrange les pays occidentaux, qui ne se soucient pas du sort ni de la vie des Ukrainiens. C'est pourquoi ils sont prêts à entretenir la fièvre de Maïdan, si destructrice pour l'Ukraine, par des gestes tels que leur soutien à la résolution d'aujourd'hui. C'est comme encourager un toxicomane avec des doses supplémentaires au lieu de le convaincre de se faire soigner.

En Russie, nous savons à quel point cette maladie ukrainienne s'est aggravée depuis que le virus de Maïdan a frappé, car nous avons préservé avec les Ukrainiens ordinaires des liens d'amitié et de sympathie que le régime de Maïdan n'a pas réussi à briser en presque sept ans, malgré tous ses efforts. En effet, l'Assemblée a pu constater par elle-même à quel point la maladie a progressé lors de la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Ukraine, Sergiy Kyslytsya, il y a une semaine, pendant la réunion solennelle organisée à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale (voir A/75/PV.33). Le Représentant permanent de l'Ukraine, Sergiy Kyslytsya a fait un discours qui a donné une interprétation déformée des origines et du déroulement de la guerre et qui a profondément choqué non seulement les Russes, mais aussi les Ukrainiens et tous les pays de l'ex-Union soviétique. Il ne peut laisser indifférent aucune personne saine d'esprit qui a un minimum de compréhension de l'histoire et ne peut que susciter un sentiment de dégoût et d'écœurement. Entendre de tels propos de la part du représentant d'un pays héritier du peuple soviétique victorieux est vraiment douloureux.

D'ailleurs, étant donné que l'Ambassadeur Kyslytsya a pris la parole après nous et que nous n'avons pas eu l'occasion de lui répondre, et que nous ne voulions pas gâcher la réunion solennelle, nous voudrions saisir cette occasion pour présenter nos excuses. Bien évidemment, pas à l'Ambassadeur Kyslytsya, mais à ceux que sa déclaration a offensés – les anciens combattants ukrainiens qui, dans les rangs de l'Armée rouge, ont versé leur sang pour la liberté et le droit à la vie de leur peuple qu'Hitler voulait asservir et rayer de la surface de la terre, avec tous les autres peuples slaves. Comme la guerre n'a épargné aucune famille soviétique, il y a peut-être parmi eux des

membres de la famille de l'Ambassadeur Kyslytsya et des familles des dirigeants ukrainiens qui continuent d'alimenter l'anarchie de Maïdan. Mais, je laisse cela à leur conscience. Je tiens également à présenter mes excuses aux centaines de milliers de Juifs, de Polonais, de Russes et d'Ukrainiens qui ont été massacrés par les nazis et leurs sbires nationalistes ukrainiens, qui sont aujourd'hui considérés comme des héros dans l'Ukraine de Maïdan. Je voudrais en outre présenter mes excuses aux anciens combattants des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et d'autres pays pour le fait que leurs frères d'armes soviétiques, avec lesquels ils ont brisé l'épine dorsale des forces d'Hitler et mis fin au fléau fasciste, au prix de millions de vies, ont été mis sur le même pied que les nazis par l'Ambassadeur Kyslytsya, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la victoire. Je m'excuse également pour le fait qu'un tel blasphème et sacrilège ait été commis dans les murs sacrés de l'Assemblée générale des Nations Unies, une organisation qui doit sa création à la victoire de l'humanité sur le fascisme.

Nous ne savons pas s'il s'excusera un jour. Mais, tant que l'Assemblée générale continuera d'adopter des résolutions chimériques comme celle d'aujourd'hui à la demande des autorités de Maïdan, ce moment est encore loin. Je voudrais demander à mes collègues d'y penser la prochaine fois que l'Ambassadeur Kyslytsya leur demandera d'appuyer une autre résolution anti-russe – et, compte tenu de ses conséquences, également anti-ukrainienne – aussi trompeuse et sans aucun rapport avec la réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Ukraine pour une motion d'ordre.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir dire que le représentant russe a une fois de plus montré que les Russes n'ont que faire du règlement de l'Assemblée et que sa déclaration n'avait en fait rien à voir avec une motion d'ordre. Il est regrettable que la délégation russe ait une fois de plus trompé l'Assemblée pour faire ce qui semble être une déclaration de fond. Cependant, je dirais que pour moi, les critiques des représentants de la Russie sont comme une marque d'honneur qui me confirme simplement que je fais ce qu'il faut. Dans l'intérêt du représentant russe, je voudrais maintenant m'exprimer en russe.

(*l'orateur poursuit en russe*)

Je pense qu'il est essentiel de rappeler à la délégation russe qu'il y a 11 ans, Vladimir Poutine a condamné le pacte Molotov-Ribbentrop, le qualifiant, selon ses propres termes, d'amoral et de pacte signé avec les nazis. Je regrette que la délégation russe ne se soit pas conformée à l'exhortation de son Président actuel, alors Premier Ministre, qui, à l'occasion d'une cérémonie organisée en Pologne, a demandé à d'autres pays de «condamner le pacte au niveau des décisions politiques». Les contradictions de la délégation russe au sujet du pacte Hitler-Staline et son refus de le condamner et de reconnaître qu'il s'agit d'un accord passé avec les nazis – comme l'a dit Vladimir Poutine – ne font que confirmer que Moscou prend ses distances vis-à-vis des valeurs démocratiques et des faits historiques que Vladimir Poutine a reconnus et a appelé d'autres à reconnaître, tout récemment.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, pour une déclaration après le vote.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas l'annexion illégale par la Fédération de Russie de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine). L'Union européenne reste fermement attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les actes de la Russie constituent une violation flagrante du droit international et des principes fondamentaux de l'ordre international. Ils constituent une violation de la Charte des Nations Unies, qui interdit le recours à la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. En outre, ils violent les engagements internationaux et bilatéraux pris par la Russie ainsi que les principes de sécurité et de stabilité régionale européenne, consacrés par l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe – les fondements de l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – et le Mémorandum de Budapest de 1994. Comme indiqué dans la résolution 68/262, appuyé par une majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale, le prétendu référendum sur le statut de la péninsule organisé par la Russie en mars 2014 n'a aucune validité juridique et constitue une violation de la Constitution ukrainienne. Par conséquent, il ne saurait servir de fondement à une quelconque modification du statut de la Crimée ou de Sébastopol. L'Union européenne appelle tous les États Membres de l'ONU à maintenir leur politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Russie, conformément à la résolution 68/262.

Depuis l'annexion illégale, la militarisation de la péninsule par la Russie a eu un impact négatif sur les conditions de sécurité dans l'ensemble de la région de la mer Noire. La construction d'un pont sur le détroit de Kertch sans le consentement de l'Ukraine et le régime d'inspection arbitraire institué par la suite dans ce détroit limitent la navigation vers et depuis les ports ukrainiens, ainsi que vers des pays tiers, ce qui entraîne des conséquences économiques négatives pour l'économie ukrainienne. Nous sommes sérieusement préoccupés par le transfert par la Fédération de Russie de systèmes d'armes hautement déstabilisants vers la Crimée et de personnel militaire vers le territoire de l'Ukraine. Les forces armées russes ont organisé plusieurs exercices militaires en Crimée, qui affaiblissent la sécurité régionale et qui auront de très graves conséquences environnementales à long terme dans la région. Comme l'indiquent les rapports pertinents de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la citoyenneté russe et la conscription obligatoire dans les forces armées russes ont été imposées aux résidents de Crimée, ce qui constitue une violation du droit international humanitaire.

Comme l'Union européenne l'a demandé à plusieurs reprises, et comme cela a également été indiqué dans la résolution 74/17 de décembre 2019, il est essentiel que la Russie retire ses forces militaires de Crimée et mette fin à son annexion illégale de la Crimée sans plus tarder. Nous appelons tous les États Membres à coopérer avec l'ONU afin d'encourager et de soutenir les efforts déployés à cette fin, et à s'abstenir de mener toute transaction avec la Fédération de Russie concernant la Crimée, qui serait incompatible avec cet objectif ou pourrait être considérée comme une reconnaissance

implicite de cette violation du droit international. À cet égard, nous exhortons la Fédération de Russie à garantir à tous les mécanismes de surveillance internationaux, y compris la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, un accès sûr, sécurisé, inconditionnel et sans entrave à la République autonome de Crimée et à la ville de Sébastopol illégalement annexées.

L'Union européenne reste déterminée à mettre pleinement en œuvre sa politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, qui repose sur l'obligation de s'abstenir de reconnaître comme légale une situation créée par une violation grave du droit international, y compris au moyen de sanctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai bref, Monsieur le Président. Il semble que l'Ambassadeur Kyslytsya persiste dans son intention d'insulter ses compatriotes et les citoyens de toute l'ex-Union soviétique avec son interprétation erronée de l'histoire. Notre opinion sur le pacte Molotov-Ribbentrop n'a pas changé, et il n'y a pas besoin pour l'Ambassadeur de dire ici des choses qui ne sont pas vraies. Nous considérons le pacte exclusivement comme un événement historique, le dernier d'une série d'accords que divers États ont été contraints de conclure avec Hitler. L'Ambassadeur connaît bien notre position. Sa déclaration ne concerne pas le pacte Molotov-Ribbentrop ; sa déclaration met sur un pied d'égalité la soi-disant occupation soviétique et l'occupation nazie en termes de conséquences, de nombre de victimes, de dommages causés aux infrastructures des villes, etc. C'est là que réside le blasphème. L'Ambassadeur essaie de promouvoir à l'Assemblée générale des points de vue qui suscitent la consternation, même parmi les Ukrainiens ordinaires. C'est cela qui est déplorable. C'est pourquoi je lui demande de mettre fin à cette discussion, afin de ne pas laisser sa marque dans l'histoire, ce qu'il regrettera très probablement un jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 34 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.